

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 63

Séance ordinaire du 27 février 2025

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 19	Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 21 février 2025	

N° 3

Communication du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes au conseil d'administration

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 27 février à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BESSEYRE, Mme BONY, Mme BETHUNE, M. CHAMBON, M. CUZIN, M. DA SILVA, M. DAUDUIT, M. DERRÉ, Mme DURON, M. GAUMET, M. GUILLAUME, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PERRET, Mme RAINEAU, M. SOUCHAL, M. VEYSSIERE.

Membres ayant voix consultative

- **Suppléant** : Mme GUILLOT
- **Le directeur départemental** : Contrôleur général GLASIAN.
- **Les sapeurs-pompiers élus** : Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant-chef BERARD, Commandant IZARD, Adjudant-chef CHELOUCHE.
- **Le représentant des fonctionnaires territoriaux élus de la CATSIS** : M. TRICHARD et Mme MERCIER.
- **Le référent sûreté et sécurité** : Lieutenant-colonel THOMAS.
- **Le référent mixité et lutte contre les discriminations** : Lieutenant-colonel CROUSEAUD.
- **Le médecin chef** : Médecin de classe exceptionnelle TAILLANDIER.

Membres de droit

- Mme PIRON, Directrice de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. CHESY, Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BOYER, Mme BRUN, M. DESFORGES, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, Mme PRUNIER, M. VALLÉE.
Suppléants : Mme BERNARD, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, Mme GUILLOT, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PERRODIN, M. PETEL, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Les sapeurs-pompiers élus** : Adjudante-chef BOURDIN, Adjudant-chef VIDAL.
- **Le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers** : Commandant BARILI.

Par courrier en date du 4 décembre 2023, M. le président de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes informait M le président du conseil d'administration du SDIS 63 de l'ouverture d'un contrôle des comptes et de la gestion du SDIS à compter de l'exercice 2018 jusqu'à la période la plus récente.

En date du 2 décembre 2024, la chambre régionale des comptes a transmis son rapport définitif intégrant également les réponses de l'établissement faites au magistrat en charge du contrôle.

Ce rapport conformément aux dispositions du Code des juridictions financières doit être communiqué au Conseil d'administration du SDIS du Puy-de-Dôme à la réunion suivant cette communication

DÉCISION

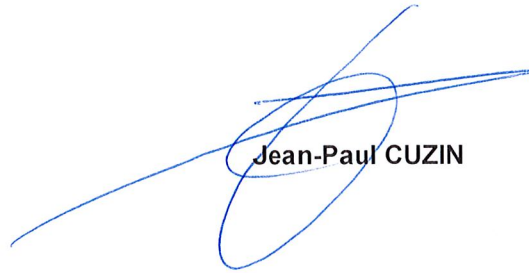
Le conseil d'administration prend acte du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes et il est informé que cette présentation sera notifiée à Monsieur le président de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Clermont-Ferrand, le 27 FEV. 2025

Le président
du Conseil d'administration du SDIS 63,



Jean-Paul CUZIN